



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations

Question écrite n° 124144

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la donation temporaire d'usufruit aux fonds de dotation. Elle aimerait obtenir la confirmation que les fonds de dotation, créés en vertu de l'article 140 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, sont éligibles aux donations temporaires d'usufruit. En outre elle aimerait que lui soit précisé le régime fiscal applicable à ce type de donations (en particulier au regard du régime du mécénat des articles 200 et 238 *bis* du code général des impôts et des dispositions prévues pour les fondations par l'instruction fiscale du 6 novembre 2003), tant pour les fonds de dotation à dotation consommable que pour ceux à dotation non consommable.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124144

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12944

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)